

**Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**CONSULTATION ÉCRITE DU
COMITE REGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
22 AU 29 MAI 2026**

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale**

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME	217 433,39 €	150 868,00 €	69 %	1
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique				
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs				
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	1 562 694,54 €	201 646,00 €	12,9%	1
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	606 500,39 €	363 900,24 €	60,0%	2
TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité								
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	804 345,01 €	361 955,26 €	45,0%	3
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines				
				TA3	Infrastructures vertes en ville	464 170,72 €	169 070,87 €	36,4%	2
				TA4	Renouvellement urbain	2 173 212,03 €	400 000,00 €	18,4%	1
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales	1 288 972,18 €	469 186,30 €	36,4%	2
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural	457 538,41 €	104 000,00 €	22,7%	1
TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural			434 683,59 €	71 259,58 €	16,4%	1		
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons				
Total						8 009 550,26 €	2 291 886,25 €		14

FEDER

Programmation initiale : avis favorable

- **Priorité 1 : synthèse** p7
 - CHU DIJON BOURGOGNE p9
- **Priorité 3 : synthèse** p13
 - SIED 70 p15
 - Groupe TETRAS Jura p19
 - Synd Mixte du Parc Rég Morvan p23
- **Priorité 5 : synthèse** p29
 - Commune de Dijon p31
 - Commune Charnay-lès-Macon p35
 - Mairie de Monéteau p39
 - Département du Jura p41
 - Commune de Genlis p45
 - Commune Moutiers en Puisaye p49
 - CC Doubs Baumois p53

Programmation initiale : avis défavorable

- **Synthèse** p57
 - **Priorité 5 :**
 - Commune Mont Saint Vincent p59
 - **Priorité 6 :**
 - Chalet de la Haute Joux p63
 - Chalet de la Haute Joux p65

Pour Avis :

- **Synthèse** p67
 - **Priorité 1 :**
 - Scierie du TEZIN p69

Pour Information :

- **Synthèse** p73
 - **Priorité 3 :**
 - Mairie de Vauvillers p75
 - **Priorité 5 :**
 - Mairie d'Auxerre p79
 - **Priorité 6 :**
 - La ferme du bois joli p83

Pour Déprogrammation :

- **Synthèse** p85
 - **Priorité 1 :**
 - BOUQUEROD INDUSTRIE p87

Consultation écrite du 22 au 29 mai 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"
Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancemet	Régime d'aide
1	1.1	2	BFC006098	Développement numérique de la plateforme universitaire de recherche d'analyse tissulaire histo-moléculaire (ATHM)	CHU DIJON BOURGOGNE	217 433,39 €	150 868,00 €	69,39 %			52 041,74 €			66 565,39 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			1			217 433,39 €	150 868,00 €		- €	- €	52 041,74 €	- €	- €	66 565,39 €	
Nombre de projets présentés :			1		TOTAL	217 433,39 €	150 868,00 €	- €	- €	- €	52 041,74 €	- €	- €	66 565,39 €	

Projet	BFC006098 - Développement numérique de la plateforme universitaire de recherche d'analyse tissulaire histo-moléculaire (ATHM)
Porteur de projet	26210007600013 - CHU DIJON BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA2 - Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3
Eligibilité temporelle	du 01/05/2026 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	217 433,39 € HT
Montant de l'aide UE	150 868,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

La Pathologie Numérique est un outil innovant qui va améliorer le flux de travail des pathologistes et des chercheurs par une meilleure gestion des lames, la possibilité de les annoter et de développer des algorithmes d'Intelligence Artificielle (IA). L'utilisation de scanners de lames permettant la numérisation de différents formats de lames (colorations standard, colorations spéciales, immunohistochimie, immunofluorescence, grandes lames) et d'ordinateurs performants aux capacités de calcul et aux processeurs graphiques performants sont des prérequis indispensables à l'activité future de la plateforme de recherche ATHM et au développement de projets de recherche propre visant à développer à partir de lames colorées, des algorithmes de prédiction de mutation, de prédiction d'expression protéiques et de prédiction de réponse au traitement et/ou de rechute.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation :

L'opération répond à l'objectif spécifique 1.1 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021 - 2027 visant à développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe et notamment au type d'action n°2 "soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3".

Les dépenses d'acquisition d'équipements de recherche de pointe sont expressément mentionnés dans la FA "Infrastructures et équipements de recherche".

Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre du domaine stratégique de la RIS3 "Santé et soins individualisés et intégrés".

Éligibilité porteur : Le Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne est un établissement de santé exerçant des missions de recherche. Il fait partie des bénéficiaires éligibles à l'objectif spécifique 1.1 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027.

Éligibilité temporelle et géographique : La fin de l'opération est prévue pour décembre 2028. L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisque l'équipement sera installé au sein de la plateforme universitaire de recherche d'Analyse Tissulaire Histo-Moléculaire (ATHM), située dans le service de Pathologie du CHU de Dijon.

Commande publique : Le scanner de lames Nanozoomer S60® sera acquis via la centrale d'achat RESAH. Les conventions seront demandées lors du premier acompte/solde.

L'assiette FEDER éligible est de 217 433,39 € HT et la subvention FEDER proposée s'élève à 150 868,00 € HT (69,39%), plafonnement au montant FEDER demandé, et inférieur au taux maximum de financement FEDER autorisé de 70% pour les projets soumis au titre de la fiche action "Infrastructures et équipements de recherche" et inférieur au seuil maximal d'aide publique autorisé pour les organismes de recherche de 100%. Pas d'autofinancement minimum.

Le projet n'est pas concerné par la réglementation des aides d'État ni soumis à des procédures administratives.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	69,39	150 868,00
Sous-total cofinancier				69,39	150 868,00
Bénéficiaire				30,61	66 565,39
Coût total éligible					217 433,39

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
210- Dépenses de communication de l'opération	Coûts de publications	0,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Coûts de maintenance	27 835,06
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Scanner de lames Nanozoomer	189 598,33
Coût total du projet		217 433,39

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	REALI	Nombre d'ETP annuels	
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0.00

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
3	2.2	1	BFC007959	Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Frotey-lès-Vesoul	SIED 70	1 562 694,54 €	201 646,00 €	12,90%				615 049,00 €		745 999,54 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA5910B)
Sous-total			1			1 562 694,54 €	201 646,00 €		- €	- €	- €	615 049,00 €	- €	745 999,54 €	
3	2.7	1	BFC010191	PROGRAMME PLURIANNUEL DE SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE FORESTIERE	GROUPE TETRAS JURA	110 078,81 €	66 047,29 €	60,00%		7 050,00 €			10 300,00 €	26 681,52 €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC011607	Restauration hydromorphologique de l'Anguisson par remise en fond de talweg et reméandrage (Nièvre)	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	496 421,58 €	297 852,95 €	60,00%				195 490,00 €		3 078,63 €	Auc - Aucun régime d'aide
Sous-total			2			606 500,39 €	363 900,24 €		- €	7 050,00 €	- €	195 490,00 €	10 300,00 €	29 760,15 €	
Nombre de projets présentés :			3		TOTAL	2 169 194,93 €	565 546,24 €		- €	7 050,00 €	- €	810 539,00 €	10 300,00 €	775 759,69 €	

Projet	BFC007959 - Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Frotey-lès-Vesoul
Porteur de projet	20007811100099 - SIED 70
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 30/09/2024 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 30/09/2026
Coût total éligible	1 562 694,54 € HT
Montant de l'aide UE	201 646,00 €
Localisation du projet	70261 - Frotey-lès-Vesoul
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

L'opération est portée par le SIED 70, maître d'ouvrage suite au transfert de compétences par la commune, et consiste en la réalisation d'une chaufferie biomasse avec appoint gaz, centralisée avec réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments de la commune de Frotey-lès-Vesoul. L'équipement thermique comprendra deux chaudières bois-plaquettes de 220 kW chacune couplées à un ballon tampon et une chaudière au gaz naturel en appoint de 750 kW. La chaufferie alimentera 17 sous-stations via un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 1148 ml. Les bâtiments raccordés seront ceux de la commune ainsi que de l'association AHSSEA, le siège de l'ADMR et la salle des fêtes de l'association US Frotey.

Les besoins énergétiques annuels sont estimés à 1603 MWh dont 89% assurée par la biomasse, pour une consommation estimée de 485 tonnes de plaquettes forestières. Pour l'approvisionnement en combustible, le SIED 70 passera un contrat avec un fournisseur local, situé dans un rayon de moins de 100 km de la chaufferie.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération consiste en la réalisation d'une chaufferie biomasse avec appoint gaz, centralisée avec réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments de la commune de Frotey-lès-Vesoul. L'équipement thermique comprendra deux chaudières bois-plaquettes de 220 kW chacune couplées à un ballon tampon et une chaudière au gaz naturel en appoint de 750 kW. La chaufferie alimentera 17 sous-stations via un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 1148 ml. Les bâtiments raccordés seront ceux de la commune ainsi que de l'association AHSSEA, le siège de l'ADMR et la salle des fêtes de l'association US Frotey.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels

Énergie fossile substituée : 151,1 TEP/an
Combustible bois valorisé : 440 tonnes/an
CO2 fossile évité : 77,29 TeqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2023-2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 32/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Capacité du porteur

A jour de ses obligations sociales et fiscales

Aide ADEME pour 615 049 € attribuée le 26/08/2025

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt de la demande le 30/09/2024 avant tout engagement d'opération.

Fin de réalisation prévue en septembre 2026 et fin d'acquittement des dépenses fin 2027.

Opération sise sur la commune de Frotey-lès-Vesoul, département de la Haute-Saône, région BFC, périmètre du programme.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	12,90	201 646,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	39,36	615 049,00
Sous-total cofinancier				52,26	816 695,00
Bénéficiaire				47,74	745 999,54
Coût total éligible					1 562 694,54

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	90 547,03
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	1 472 147,51
Coût total du projet		1 562 694,54

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.44
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.37

Projet	BFC010191 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE FORESTIERE
Porteur de projet	38929221000025 - GROUPE TETRAS JURA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2027
Coût total éligible	110 078,81 € TTC
Montant de l'aide UE	66 047,29 €
Localisation du projet	025 - Doubs
Localisation du projet	039 - Jura
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Le Groupe Tétrás Jura, dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années, souhaite animer un programme pluriannuel de sensibilisation à la biodiversité forestière dans les départements du Doubs et du Jura. Par les actions proposées, l'association a pour objectif de sensibiliser des publics très divers (scolaires, publics empêchés, familles, habitants, sportifs et élus) grâce à des outils et des approches spécialement adaptés aux spécificités de chacun. En allant à la rencontre des usagers de la forêt, au cœur des territoires, le GTJ espère sensibiliser plus de 4000 personnes aux bonnes pratiques à adopter dans ces espaces soumis à des pressions croissantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le Groupe Tétrás Jura, dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années, souhaite animer un programme pluriannuel de sensibilisation à la biodiversité forestière dans les départements du Doubs et du Jura. Par les actions proposées, l'association a pour objectif de sensibiliser des publics très divers (scolaires, publics empêchés, familles, habitants, sportifs et élus) grâce à des outils et des approches spécialement adaptés aux spécificités de chacun. En allant à la rencontre des usagers de la forêt, au cœur des territoires, le GTJ espère sensibiliser plus de 4000 personnes aux bonnes pratiques à adopter dans ces espaces soumis à des pressions croissantes.

Le projet prévoit de sensibiliser les publics suivants : Scolaires et jeunes publics empêchés, famille, habitants du territoire, élus locaux, sportifs, touristes. Un volet spécifique est prévu pour la sensibilisation sur les réseaux sociaux. Au total il est envisagé de sensibiliser un minimum de 4 000 personnes (hors réseaux sociaux).
Le projet prévoit également la création d'une exposition itinérante en 18 panneaux et l'écriture de deux histoires sur les petites chouettes. Éditées à 4000 exemplaires chacune (dont 1000 exemplaires pour le FALC).

comité de sélection =

Dossier déposé le 26/3/25 (durant la 2e phase du 3ème AAP biodiversité ouvert du 1/12/24 au 30/6/25)

Comité de sélection réuni le 23/6/25

Note : 31/40 : avis favorable

encadrement communautaire :

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'Etat.

Plan de financement prévisionnel

Total assiette éligible au FEDER : 110 078,81 €

FEDER : 66 047,29 € (60,00%, respectant le taux max fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)

Total aide publique : 73 097,29 € (66,40%, respectant le plafond max d'aide publique 100%, cf. cahier des charges de l'AàP Biodiversité, partie 5 modalités financières)

Compte tenu de la qualité du projet porté par le Groupe Tétras Jura, il est proposé une aide du FEDER pour 66 047,29 €, soit 60,00% d'une assiette de dépenses éligibles de 110 078,81 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	66 047,29
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			6,40	7 050,00
PRIVE				7,27	8 000,00
PRIVE				2,09	2 300,00
Sous-total cofinancier				75,76	83 397,29
Bénéficiaire				24,24	26 681,52
Coût total éligible					110 078,81

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Chargé.e de mission scientifique	13 895,53
050- Frais de personnel directs	Chargé.e de mission	32 055,02
050- Frais de personnel directs	Directrice.teur	32 677,17
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	OCS forfait 40 %	31 451,09
Coût total du projet		110 078,81

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	Sans objet

Projet	BFC011607 - Restauration hydromorphologique de l'Anguison par remise en fond de talweg et reméandrage (Nièvre)
Porteur de projet	25210662000021 - SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/09/2025 au 31/12/2027
Coût total éligible	496 421,58 € TTC
Montant de l'aide UE	297 852,95 €
Localisation du projet	58305 - Vauclaux
Localisation du projet	058 - Nièvre
Localisation du projet	58047 - Cervon
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

L'Anguison (Nièvre) sera remis en fond de vallée dans son tracé d'origine. Le tracé en plan est dimensionné de façon à maximiser la longueur développée sur ce secteur pour restaurer les processus de débordement et les connexions avec les milieux humides identifiés. Le linéaire développé est de 1725 ml.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Contexte

A l'occasion de l'animation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et du contrat territorial eau et climat (CTEC) Cure-Yonne, le Parc naturel régional du Morvan (PnrM), qui exerce la compétence GEMAPI sur le territoire Cure-Yonne, a rencontré en 2023 M. Mathieu HAUGOUBART, propriétaire et exploitant agricole à Montbaron (communes de Vauclaux et Cervon). Ce dernier s'est montré inquiet vis-à-vis du dépérissement de la ripisylve le long de l'Anguison qui parcourt ses parcelles. Le regard plus global du PnrM sur les enjeux du site a amené à lui proposer un projet de restauration de l'Anguison. Le propriétaire s'est montré intéressé par le projet.

De façon concomitante à la création de la RD977bis (ancienne voie royale), vers 1850, l'Anguison a été déplacé du fond de talweg et rectifié sur un linéaire d'environ 1,6 km. Cela est attesté par un règlement d'eau retrouvé aux archives

départementales de la Nièvre.

Les altérations suivantes sont observées :

- le gabarit du lit est ponctuellement surdimensionné ;
- la pente du lit a été augmentée de manière importante en lien avec la réduction du linéaire développé de cours d'eau ;
- la sinuosité du lit est nulle ;
- les faciès découlement sont uniformes ;
- les habitats aquatiques sont homogènes ;
- la puissance spécifique du cours d'eau a été augmentée entraînant une incision du lit, fragilisant les berges, déstabilisant les enrochements et protections le long de la route départementale et conduisant à une possible déconnexion de la ripisylve.

Ces altérations conduisent à une modification des relations nappe/cours d'eau, se traduisant par une sévérité des étiages et par une perte des capacités de débordement de la rivière et donc des services de tamponnement des crues. Il s'ensuit des contraintes sur les usages.

Objectifs

En agissant sur les milieux aquatiques et humides il est recherché de recouvrer les fonctions de ces milieux et dès lors les services écosystémiques rendus. Le niveau d'ambition retenu pour le projet est dit "R3" c'est-à-dire le niveau le plus élevé (Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau, Agence de l'eau Seine-Normandie, 2007). Il vise à l'amélioration de tous les compartiments aquatiques et rivulaires avec prise en compte de l'espace de mobilité fonctionnelle du cours d'eau.

Les travaux permettront:

- la restauration des caractéristiques hydromorphologiques de l'Anguison (gabarit hydraulique de référence, espace de mobilité accru, linéaire développé et sinuosité plus important...)
- la restauration des connexions avec les zones humides latérales (débit de premier débordement compris entre les crues annuelle et biennale, surfaces d'interfaces entre milieux aquatiques et humides augmentées...)
- l'amélioration des habitats aquatiques (reconstitution d'une diversité de conditions de hauteur d'eau / vitesses / granulométrie et donc des habitats de reproduction, alimentation, repos de la faune)
- la reconstitution d'une ripisylve fonctionnelle. La mise en place d'une ripisylve diversifiée et stratifiée, connectée au cours d'eau, permettra d'augmenter le nombre et la diversité des herbiers, caches, conditions d'ombrage... Le cours d'eau sera également protégé du piétinement du bétail par une clôture.
- l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau, grâce à la diversification des conditions d'écoulement, l'amélioration des connexions nappe/cours d'eau/zones humides, la mise en place d'une ripisylve connectée au cours d'eau, la mise en défens du cours d'eau...
- l'amélioration des conditions d'alimentation du fond de vallée. Le comblement partiel du lit actuel de l'Anguison permettra d'améliorer la restitution des eaux de ruissellement depuis le bassin versant amont et traversant la route départementale.

A noter que les usages agricoles sont pris en compte dans le projet (accès aux parcelles, franchissements, points d'abreuvement...). Le projet a été élaboré en concertation étroite avec le propriétaire/exploitant.

Un autre avantage sera la protection de la route départementale et d'éviter au gestionnaire (le Département) des travaux de confortement des berges récurrents et coûteux.

Le programme consiste à soutenir les projets visant à préserver ou reconquérir la biodiversité, en particulier sous l'angle des continuités écologiques: actions de préservation et remise en état des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, en déclinaison du SRADDET (ex SRCE sur le volet continuités écologiques).

Le projet s'inscrit parfaitement dans ce cadre car :

- il répond à une logique d'imbrication des échelles propre à la trame verte et bleue: échelle régionale de planification, échelle locale du programme d'actions établi dans le cadre du CTEC Cure Yonne, échelle opérationnelle de projet.
- l'approche sur laquelle il s'appuie vise la restauration des fonctions des milieux aquatiques et humides, fonctions à l'origine de la fourniture de services écosystémiques. La reconnexion du cours d'eau avec les zones humides et la nappe va participer au tamponnement des crues et au soutien en période d'étiage... L'amélioration des habitats aquatiques et la reconnexion à la ripisylve vont réactiver les fonctions autoépuratoires du cours d'eau...
- le tronçon de l'Anguison restauré assurera à la fois des fonctions de réservoir de biodiversité et de corridor écologique. La diversification des habitats aquatiques va permettre une représentation en zones de repos, d'alimentation, de reproduction de la faune piscicole, pour l'accomplissement des cycles biologiques.
- zone d'interface entre le cours d'eau et les milieux terrestres, la ripisylve joue un rôle majeur dans l'écologie du paysage. Le projet va permettre son renouvellement et sa pérennisation sur le long terme.

Actions

L'Anguison sera remis en fond de vallée sur son tracé d'origine depuis 240 ml en aval de la confluence du ruisseau du moulin Granard et jusqu'au chemin de Montbaron. Le tracé en plan est dimensionné de façon à maximiser la longueur développée sur ce secteur pour restaurer les processus de débordement et les connexions avec les milieux humides. Au droit et en aval du chemin de Montbaron, le tracé est déplacé au sud pour permettre de disposer d'un espace de divagation plus important pour l'Anguison. Un ouvrage de franchissement est à recréer au droit du chemin de Montbaron, environ 35 m au sud de l'ouvrage à deux arches existant.

Le linéaire total restauré est de 1725 ml, dans les limites de propriété de M. Haugoubart.

Recharge granulométrique au point de raccordement amont:

Le raccordement du bras à restaurer au bras actuel se situe 240 ml en aval de la confluence du ruisseau du moulin Granard, à la limite de la portion rectifiée de l'Anguison. Ce point de raccordement amont présente à l'heure actuelle un phénomène d'érosion en bordure de la route départementale, qui s'étend dans le virage en amont de la confluence du ruisseau du moulin Granard. Afin d'intégrer cette problématique dans le dimensionnement du bras à restaurer, une recharge granulométrique (apport de sédiments moyens à grossiers) sera faite sur 220 ml vers l'amont depuis le point de raccordement.

Comblement partiel du lit actuel:

Le scénario retenu vise à restituer l'ensemble des débits au bras restauré en fond de vallée. Le projet ne prévoit pas de répartition de débit vers le lit actuel. Le lit actuel sera partiellement comblé (avec les matériaux issus du creusement du nouveau lit). La solution proposée doit permettre d'assurer la stabilité de la route départementale et de maintenir les écoulements (ruissellements) provenant du bassin versant au nord vers l'Anguison. A l'heure actuelle, 4 buses traversent la route départementale pour restituer les écoulements depuis le nord de la route départementale. Des modèles de terrain seront réalisés pour favoriser l'épanchement des eaux vers le fond de vallée.

Restauration du lit en fond de vallée:

Le dimensionnement du lit en fond de vallée vise à redonner à la rivière un tracé (profil en plan), un gabarit (profil en travers) et une pente (profil en long) les plus proches possibles de l'état de référence. La pente de fond moyenne du lit est de l'ordre de 0.47%. Elle est adaptée localement pour assurer une diminution homogène de la pente de fond aux points de raccordement amont et aval qui sont des zones particulièrement sensibles au risque d'érosion régressive. La section moyenne d'écoulement présente une largeur à plein bord de 8 m et une hauteur à plein bord de 1.1 m.

La création d'un nouveau lit nécessitera la mise en place d'un matelas alluvial reconstitué par une recharge en granulats. Les granulats du lit actuel de l'Anguison seront réutilisés et un apport complémentaire sera nécessaire pour assurer une épaisseur suffisante de granulats (minimum 30 cm).

Au-delà des variations géométriques du lit permettant de restaurer une alternance de faciès, une diversification des caractéristiques « hauteur/vitesse » et granulométriques (substrat) sera recherchée sur les profils en travers. Pour cela, des petits aménagements seront réalisés, tels que la mise en place de blocs en lit mineur ou de souches en pied de berge. Ces aménagements permettent de diversifier les conditions d'écoulements, notamment en période de basses eaux ou de module.

L'ensemble des berges retalutées fera l'objet d'un ensemencement avec un mélange grainier adapté et diversifié (a minima 30 espèces) ou selon la technique « fleur de foin » à partir d'une récolte issue de la prairie existante. L'intégrité du lit restauré sera mise en défens contre l'accès du bétail au cours d'eau, le piétinement des berges et l'abrutissement de la végétation.

Des points d'abreuvement seront aménagés.

Une ripisylve sera réimplantée en complément de la régénération naturelle qui va se produire à moyen terme.

Un suivi post-travaux sera mis en place, pour évaluer l'efficacité des travaux et en retirer des expériences. Le protocole s'appuie sur le guide pour l'élaboration de suivi d'opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau (AFB, 2019). Il sera pour partie réalisé en interne par le PnrM (suivi du profil en long, suivi des faciès, reportage photographique, analyse globale des données). La présente demande concerne la réalisation de pêches électriques, d'inventaires macro-invertébrés (IBG-I2M2), le suivi physico-chimique, le suivi thermique (acquisition et mise en place de sondes thermiques), le suivi hydrologique (acquisition et mise en place de piézomètres). Les suivis CARHYCE seront pris en charge par l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui utilise le site et le projet comme démonstration.

Livrables

Dossiers des ouvrages exécutés (DOE): décembre 2026 (hors travaux de re-végétalisation)

Résultats des 2 premières années de suivi post-travaux: début 2028

Le projet s'inscrit dans les objectifs de l'axe 3 du programme opérationnel en préservant et restaurant le réseau de sites d'intérêt majeur du patrimoine classé réserve naturelle régionale.

L'action prévue correspond au programme d'actions inscrites au plan de gestion de la RNRTM.

Réponse aux objectifs de l'appel à projets Biodiversité

Ce projet d'actions porté par le PNRM s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.

Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :

Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :

Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, === aménagements/travaux ===

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2024-2025, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 12/09/2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP (cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10 ; ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10 ; dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 0 pt / 10 ; communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 0 pt /10 ; soit total : 20/40, projet retenu par le comité de sélection

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique : dépôt dans le cadre de l'AàP le 27/06/2025 - période prévisionnelle de réalisation : année 2026-2027, travaux sur la rivière Anguisson, sur les communes de Vauclaux et Cervon, département de la Nièvre, région BFC, périmètre du programme

Contrôle de régularité sur la base des pièces du MAPA fournies

Encadrement communautaire : projet au sein du PNRM dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du PNRM (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Travaux de restauration d'un cours d'eau. Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : pour les PNR, le taux d'aide publique peut atteindre 100%, cf. AàP biodiversité 2024-2025 section "financements des projets" ; plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 60%).

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	297 852,95
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	39,38	195 490,00
Sous-total cofinancier				99,38	493 342,95
Bénéficiaire				0,62	3 078,63
Coût total éligible					496 421,58

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Prestations diverses directement liées à l'opération	9 206,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de restauration hydromorphologique de l'Anguisson	454 739,40
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	suivi initial et post-travaux - acquisition de sondes piézométriques et thermiques	32 476,18
Coût total du projet		496 421,58

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	5.40

Consultation écrite du 22 au 29 mai 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
5	5.1	3	BFC004908	Un nouveau poumon vert sur le territoire de la commune de Dijon: le parc urbain de la Maladière	Commune de Dijon	231 784,78 €	139 070,87 €	60,00 %	55 218,00 €					37 495,91 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.1	3	BFC008895	Aménagement d'un ilot de fraîcheur	Commune de Charnay-lès-Mâcon	232 385,94 €	30 000,00 €	12,91 %		65 606,01 €		23 285,16 €	20 000,00 €	93 494,77 €	Auc - Aucun régime d'aide
			Sous-total	2		464 170,72 €	169 070,87 €		55 218,00 €	65 606,01 €	- €	23 285,16 €	20 000,00 €	130 990,68 €	
5	5.1	4	BFC013663	Pôle de services de la Commanderie	Mairie de Monéteau	2 173 212,03 €	400 000,00 €	18,41 %	1 050 000,00 €		350 000,00 €	50 000,00 €		323 212,03 €	Auc - Aucun régime d'aide
			Sous-total	1		2 173 212,03 €	400 000,00 €		1 050 000,00 €	- €	350 000,00 €	50 000,00 €	- €	323 212,03 €	
5	5.2	2	BFC006096	VOIE DE LA BRESSE - PHASE 2	DEPARTEMENT DU JURA	1 195 045,01 €	419 186,30 €	35,08 %	205 053,24 €	92 803,00 €		239 001,23 €		239 001,24 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.2	2	BFC009699	Travaux de fondation, dépose et pose d'une passerelle sur la Norges vers le chateau de Genlis	COMMUNE DE GENLIS	93 927,17 €	50 000,00 €	53,23 %		26 472,97 €				17 454,20 €	Auc - Aucun régime d'aide
			Sous-total	2		1 288 972,18 €	469 186,30 €		205 053,24 €	119 275,97 €	- €	239 001,23 €	- €	256 455,44 €	
5	5.2	3	BFC011795	RESTAURATION DES FACADES ET DES TOITURES (HORS CLOCHER ET NARTHEX) DE L'EGLISE SAINT PIERRE	COMMUNE DE MOUTIERS EN PUISAYE	457 538,41 €	104 000,00 €	22,73 %	120 000,00 €		90 000,00 €			143 538,41 €	Auc - Aucun régime d'aide
			Sous-total	1		457 538,41 €	104 000,00 €		120 000,00 €	- €	90 000,00 €	- €	- €	143 538,41 €	
5	5.2	4	BFC011763	Création d'un pôle d'économie sociale et solidaire	Communauté de Communes Doubs Baurnois	434 683,59 €	71 259,58 €	16,39 %	145 232,59 €	109 684,50 €	108 506,92 €			- €	Auc - Aucun régime d'aide
			Sous-total	1		434 683,59 €	71 259,58 €		145 232,59 €	109 684,50 €	108 506,92 €	- €	- €	- €	
Nombre de projets présentés :		7				TOTAL	4 818 576,93 €	1 213 516,75 €		1 575 503,83 €	294 566,48 €	548 506,92 €	312 286,39 €	20 000,00 €	854 196,56 €

Projet	BFC004908 - Un nouveau poumon vert sur le territoire de la commune de Dijon: le parc urbain de la Maladière
Porteur de projet	21210231300013 - Commune de Dijon
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/06/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2021 au 31/12/2026
Coût total éligible	231 784,78 € HT
Montant de l'aide UE	139 070,87 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Dans un contexte de réchauffement climatique et de périodes estivales de plus en plus chaudes, la Ville de Dijon souhaite agir durablement et efficacement contre les îlots de chaleur urbains, tout en favorisant l'infiltration et la gestion intégrée des eaux pluviales, en renforçant le lien social et en favorisant la découverte de la nature et de la biodiversité.

C'est pourquoi la Ville de Dijon a décidé d'aménager, dans le quartier de la Maladière, un parc urbain d'une surface de 12 000 m², véritable pôle multi-activités autour de la nature.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie intégrée de développement urbain durable de la métropole dijonnaise et dans la priorité 5 du PO FEDER 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui vise notamment à soutenir les territoires urbains vers une transition écologique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Éligibilité du porteur de projet : En tant que collectivité territoriale, la ville de Dijon est un bénéficiaire éligible à l'action "Infrastructures vertes" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 : fiche action infrastructures vertes (approuvée au comité de suivi du 15/12/2022).

Objectifs et éligibilité de l'opération : L'opération est éligible à l'action "Infrastructures vertes" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027. Le projet répond aux objectifs du programme de préservation de la biodiversité en milieu urbain, grâce notamment à la régulation du climat en ville et la désimperméabilisation des sols.

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée à Dijon en Côte-d'Or, soit dans la zone couverte par le programme. Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 29/01/2024 via le portail e-Synergie et la fin de l'opération est prévue pour fin décembre 2024.

Taux d'aide FEDER : 60%, soit conforme au plafond autorisé par la fiche action "Infrastructures vertes".

Taux d'autofinancement au regard du coût total de l'opération : 68,12%, soit conforme à la participation minimale qui incombe au porteur de projet.

A l'issue de l'instruction du dossier, une subvention FEDER de 139 070,87 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 60% d'une assiette de dépenses éligibles de 231 784,78 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	139 070,87
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	23,82	55 218,00
Sous-total cofinancier				83,82	194 288,87
Bénéficiaire				16,18	37 495,91
Coût total éligible					231 784,78

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'espace public	32 498,15
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement et de végétalisation du stade de la Maladière	199 286,63
Coût total du projet		231 784,78

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	1.20
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	12297.00

Projet	BFC008895 - Aménagement d'un îlot de fraîcheur
Porteur de projet	21710105400013 - Commune de Charnay-lès-Mâcon
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/12/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	232 385,94 € HT
Montant de l'aide UE	30 000,00 €
Localisation du projet	71105 - Charnay-lès-Mâcon
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Le projet consiste en la création d'un îlot de fraîcheur urbain aménagé sur une parcelle communale au cœur d'un quartier fortement minéralisé de Charnay-lès-Mâcon, baptisé parc Georges Sand. Conçu comme un espace public paysager et entièrement perméable, il comprendra des cheminements piétons, des surfaces végétalisées, des plantations d'arbres et d'essences locales, un verger, des massifs paysagers ainsi qu'une noue favorisant l'infiltration des eaux pluviales. Destiné à accueillir tous les publics, le parc sera équipé de mobilier urbain, d'espaces de détente, d'aires de jeux et d'agrès sportifs afin de créer un lieu de convivialité et de proximité. Le projet répond aux enjeux d'adaptation au changement climatique en contribuant à la réduction des îlots de chaleur urbains, à la désimperméabilisation des sols et au renforcement de la biodiversité. Connecté aux cheminements doux et intégré à la stratégie environnementale communale, il participera durablement à l'amélioration du cadre de vie et à la renaturation urbaine.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à l'aménagement d'un îlot de fraîcheur à Charnay-lès-Mâcon s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Infrastructures

vertes en ville", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2026, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Mâconnais Beaujolais Agglomération, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 20/01/2026, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Charnay-lès-Mâcon, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 30 000 € est proposée pour ce projet, représentant 12,91 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 232 385,94 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	12,91	30 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	28,23	65 606,01
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomérations		Auc - Aucun régime d'aide	10,02	23 285,16
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	8,61	20 000,00
Sous-total cofinancier				59,77	138 891,17
Bénéficiaire				40,23	93 494,77
Coût total éligible					232 385,94

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement d'un îlot de fraîcheur	232 385,94
Coût total du projet		232 385,94

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	0.23
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	8154.00

Projet	BFC013663 - Pôle de services de la Commanderie
Porteur de projet	21890263300013 - Mairie de Monéteau
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du 01/10/2025 au 31/03/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2025 au 31/03/2027
Coût total éligible	2 173 212,03 € HT
Montant de l'aide UE	400 000,00 €
Localisation du projet	89263 - Monéteau
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

L'opération consiste en la réhabilitation d'un bâtiment commercial vacant dans le centre-ville de Monéteau afin d'y créer des salles communales et associatives. Cela permettra de revaloriser un bâtiment en friche (ancienne grande surface), améliorer la performance énergétique du bâti, renforcer la vie associative et les services à la population, et de libérer des locaux existants pour répondre à la hausse des besoins périscolaires.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à la fiche action "renouvellement urbain" puisqu'elle répond à l'objectif d' "optimisation de l'espace urbanisé existant et la limitation de l'extension urbaine, par la facilitation du traitement des friches, soit des espaces vacants et dégradés, abandonnés totalement ou partiellement dans le but de leur redonner un usage ou une destination (environnemental, économique, tertiaire, services à la population)".
La "réhabilitation d'espaces vacants et dégradés" fait partie des projets attendus.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	18,41	400 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	20,71	450 000,00
ETAT	Finances et comptes publics		Auc - Aucun régime d'aide	27,61	600 000,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	16,11	350 000,00
AUTRES PUBLICS	Communauté d'agglomérations		Auc - Aucun régime d'aide	2,30	50 000,00
Sous-total cofinancier				85,13	1 850 000,00
Bénéficiaire				14,87	323 212,03
Coût total éligible					2 173 212,03

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	TRAVAUX	2 173 212,03
Coût total du projet		2 173 212,03

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Projet	BFC006096 - VOIE DE LA BRESSE - PHASE 2
Porteur de projet	22390001000362 - DEPARTEMENT DU JURA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Éligibilité temporelle	du 01/09/2023 au 31/10/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2023 au 27/02/2026
Coût total éligible	1 195 045,01 € HT
Montant de l'aide UE	419 186,30 €
Localisation du projet	039 - Jura
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

La voie de la Bresse Jurassienne est une véloroute qui relie Lons-le-Saunier et Dole via l'EuroVelo6. La phase 2 du projet déposé au titre du Feder BFC 21-27, permet de finaliser l'aménagement de cette voie et de relier les deux principales agglomérations du Département du Jura.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération d'aménagements cyclable de la Station des Rousses, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)"

Éligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables".

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/09/2023 et le 31/10/2026

Éligibilité AMI rural : Le Pays Lédonien a transmis un courrier le 22/04/2026 validant la cohérence de l'opération avec la stratégie du territoire. Le Pays Dolois a transmis un courrier le 14/04/2026 validant la cohérence de l'opération avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 35,08 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Mobilités durables"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par le Département du Jura une subvention FEDER de 419 186,30 € est proposée, représentant 35,08 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 1 195 045,01 € HT.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	35,08	419 186,30
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	17,16	205 053,24
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	7,77	92 803,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes		Auc - Aucun régime d'aide	6,78	81 042,72
Autre partenaire récurrent	COM COM (PAYS)		Auc - Aucun régime d'aide	13,22	157 958,51
Sous-total cofinancier				80,00	956 043,77
Bénéficiaire				20,00	239 001,24
Coût total éligible					1 195 045,01

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Démolition - Reconstruction des platelages de deux ponts sur la véloroute « Voie de la Bresse Jurassienne » - section entre Chaussin et Molay	86 676,20
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagement d'une véloroute entre Chaussin et Gatey	247 914,87
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagement d'une véloroute entre Pleure et Chaumergy	860 453,94
Coût total du projet		1 195 045,01

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	15.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	29920.00

FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	45567.00

Projet	BFC009699 - Travaux de fondation, dépose et pose d'une passerelle sur la Norges vers le château de Genlis
Porteur de projet	21210292500014 - COMMUNE DE GENLIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA2 - Mobilités durables rurales
Eligibilité temporelle	du 22/05/2024 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/05/2024 au 30/06/2027
Coût total éligible	93 927,17 € HT
Montant de l'aide UE	50 000,00 €
Localisation du projet	21292 - Genlis
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet :

Le projet déposé par la ville de Genlis prévoit des travaux de fondation, de dépose et de pose d'une passerelle sur la Norge vers le château de Genlis. Cette opération s'inscrit dans un projet plus global de développement des mobilités douces sur le territoire de Genlis. Avec une gare drainant 300 000 voyageurs par an reliant Dijon centre en 11 minutes, la commune a souhaité développer la multi modalité en créant un maillage complet de 7Km de pistes cyclables. Ce maillage, utile aussi bien pour le loisir que pour les mobilités du quotidien permet de relier tous les quartiers à la gare, aux commerces et services, à la mairie, au siège de la Communauté de communes de la Plaine dijonnaise, aux équipements culturels et sportifs, aux écoles, au collège, au parc et espaces verts de la cité...

Ville de 5 300 habitants, Genlis est le chef-lieu de canton d'une population de 22 000 habitants. Nichée entre deux rivières, la Tille et la Norges, elle est traversée par une ligne de chemin de fer et une route départementale caractérisée par un trafic continu. Le développement de pistes cyclables sur la commune de Genlis permet de penser la ville de manière plus durable et sécurisée en agissant pour l'environnement et la transition écologique mais aussi en faisant de Genlis une ville aux nouvelles mobilités.

La nouvelle passerelle permettra la traversée de la Norges, un des deux obstacles naturels de la Ville de Genlis, pour relier d'une part les pistes cyclables et le parc du château et d'autre part la campagne environnante. Cette infrastructure permettra le développement des mobilités douces mais répond aussi à un enjeu de sécurité avec un équipement aux normes pour ce passage indispensable aux Genlissiens. Empruntée par les promeneurs, les collégiens et les cyclistes, elle sera un moyen de rejoindre les villages contigus, le château, les pistes cyclables et par ce biais les aires de covoiturage.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet répond à l'Objectif spécifique 5.2 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)" car il contribue à développer la mobilité douce en milieu rural. En effet, la fiche action "Mobilités durables" cite les projets d'aménagement ou construction de passerelles favorisant les modes doux permettant de traiter des points noirs ou de résoudre des problématiques de franchissement (route, lignes ferroviaires, cours d'eau), ce qui est le cas du projet porté par la ville de Genlis car il consiste en la construction d'une passerelle sur la Norges. La passerelle assurera le franchissement d'un obstacle naturel (la Norges) afin d'améliorer l'accès des usagers (promeneurs, cyclistes, collégiens...) de Genlis et des villages contigus à des chemins doux et de sécuriser l'emprunt des pistes cyclables de la ville de Genlis.

Par ailleurs, l'opération est conforme aux critères fixés dans la fiche action. En effet, l'avis de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise est joint au dossier, ce qui valide la compatibilité du projet avec la stratégie du territoire. De plus, le projet est compatible avec les stratégies mises en place par la Région en termes de mobilité dans le SRADDET.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de 50 000 €, représentant 53,23 % d'un coût total de 93 927,17 €.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	53,23	50 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	28,18	26 472,97
Sous-total cofinancier				81,42	76 472,97
Bénéficiaire				18,58	17 454,20
Coût total éligible					93 927,17

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 2 PASSERELLE ALUMINIUM	38 307,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 1 FONDATION ET TRAVAUX CONNEXES	49 475,40
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Frais indirects 7%	6 144,77
Coût total du projet		93 927,17

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	REALI	Km	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	5125.00

Projet	BFC011795 - RESTAURATION DES FACADES ET DES TOITURES (HORS CLOCHER ET NARTHEX) DE L'EGLISE SAINT PIERRE
Porteur de projet	21890273200013 - COMMUNE DE MOUTIERS EN PUISAYE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/09/2025 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/09/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	457 538,41 € HT
Montant de l'aide UE	104 000,00 €
Localisation du projet	89273 - Moutiers-en-Puisaye
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

L'église de Moutiers en Puisaye datant du Xème siècle et classée aux monuments historiques requiert des travaux de restauration

Ces travaux s'inscrivent dans une action au long cours de la commune pour préserver ce bâtiment. Les travaux, commencés en 2000, entrent dans leur 9ème et dernière phase avec la rénovation des façades et toitures.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : S'agissant d'un projet de restauration et de valorisation d'un site patrimonial bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques, l'opération est éligible à la fiche action Tourisme durable.

Celle-ci a pour objectif de : "Soutenir toute opération de préservation ou de valorisation des sites patrimoniaux", sur "des sites patrimoniaux bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques, et ouverts au public, destinés à accroître la qualité de l'offre". En effet, les travaux de restauration prévus permettront d'accroître la qualité de l'offre puisqu'ils contribuent à la pérennité et à la sécurité du site.

L'opération a reçu une attestation de conformité du projet avec la stratégie de développement territorial de la CC de Puisaye Forterre.

L'opération est en cohérence avec le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028 de la Région BFC, notamment avec son Axe « identités et savoir-faire » : culture-patrimoine, savoir-faire, gastronomie, œno-tourisme, ou avec l'Action 6 de l'axe 1 : Renforcer la mise en tourisme du patrimoine culturel, dont le tourisme de savoir-faire.

Le travaux sont exercés sous le contrôle de la DRAC.

Le porteur de projet a fourni une note explicative justifiant de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein de son projet.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	22,73	104 000,00
ETAT	Culture et communication		Auc - Aucun régime d'aide	26,23	120 000,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	6,56	30 000,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	13,11	60 000,00
Sous-total cofinancier				68,63	314 000,00
Bénéficiaire				31,37	143 538,41
Coût total éligible					457 538,41

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX	457 538,41
Coût total du projet		457 538,41

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	13500.00

Projet	BFC011763 - Création d'un pôle d'économie sociale et solidaire
Porteur de projet	24250444700077 - Communauté de Communes Doubs Baumoises
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/01/2023 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	434 683,59 € HT
Montant de l'aide UE	71 259,58 €
Localisation du projet	25047 - Baume-les-Dames
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

La Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB) porte le projet de réhabilitation d'une friche commerciale pour y installer un pôle d'économie sociale et solidaire au coeur de la ville de Baume-les-Dames, destiné à créer de nouveaux services pour la population locale.

Cette infrastructure est mise à disposition de la Ressourcerie de Baume les Dames, ainsi que de la Croix Rouge qui installera une boutique de vêtements de seconde main.

Les objectifs principaux de ce projet sont guidés par une volonté de réemploi de certains objets, dans un souci de développement durable, ainsi que par un objectif de réinsertion sociale.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet de réalisation d'un pôle d'économie sociale et solidaire répond aux objectifs et attendus de la fiche action FEDER de référence ("Renouvellement urbain en milieu rural").

En effet, cette requalification d'un ancien commerce dégradé auquel un nouvel usage lui est donné (service à la population), répond aux objectifs d'optimisation de l'espace urbanisé existant et la limitation de l'extension urbaine. Ce projet a également à la fois une dimension développement durable (recyclage d'articles) et sociale (embauche et formation de personnes au sein des structures et qui participent au fonctionnement de celles-ci).

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	16,39	71 259,58
ETAT	Décentralisation et fonction publique		Auc - Aucun régime d'aide	33,41	145 232,59
DEPARTEMENT	Doubs		Auc - Aucun régime d'aide	24,96	108 506,92
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	25,23	109 684,50
Sous-total cofinancier				100,00	434 683,59
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					434 683,59

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 4 - Carrelage - Faïence	6 820,48
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 - Maçonnerie	16 741,43
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MOE	24 897,30
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition du site à l'EPF	43 468,36
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 2- Menuiserie bois-serrurerie	70 794,64
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 5 - Electricité	72 860,22
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 - Isolation-Peinture	75 920,08
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6 - Chauffage-plomberie-sanitaire-ventilation	123 181,08
Coût total du projet		434 683,59

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
--------------	------	-----------------	-----------------------

FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	38972.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00

Consultation écrite du 22 au 29 mai 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
5	5.1	4	BFC010317	Aménagement de bureaux dans un appartement	COMMUNE DE MONT SAINT VINCENT	299 800,00 €	119 920,00 €	40,00 %	Inéligibilité par nature, critère 3 de la fiche action non respecté, régime d'aide SA.111817 non respecté, documents administratifs manquants
6	5.2	1	BFC002305	Rénovation et transition écologique	CHALET DE LA HAUTE JOUX	891 179,46 €	- €	0,00 %	En difficulté financière donc inéligible
6	5.2	1	BFC002306	Création de chalets et de nouveaux services	CHALET DE LA HAUTE JOUX	3 714 585,25 €	- €	0,00 %	En difficulté financière donc inéligible
Nombre de projets présentés :		3				TOTAL	4 905 564,71 €	119 920,00 €	

Projet	BFC010317 - Aménagement de bureaux dans un appartement
Porteur de projet	21710320900011 - COMMUNE DE MONT SAINT VINCENT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RS05.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 04/04/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	299 800,00 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	71320 - Mont-Saint-Vincent
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Il s'agit en effet de réaménager les combles avec isolation et réfection de la toiture, redistribuer les pièces du 1er étage (ancien appartement du boulanger), créer un accès séparé avec le rez-de-chaussée (ancien magasin de la boulangerie) afin de transformer ce dernier en salle d'exposition pour boutiques éphémères accueillant des productions artisanales et artistiques de créateurs locaux, tandis que le 1er étage et les combles seront réaménagés en bureaux permettant l'installation d'une agence d'architecture, déjà présente sur la commune mais à l'étroit dans ses locaux actuels.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le projet est rejeté pour les motifs suivants :

1/ inéligible par nature à la fiche action "Renouvellement urbain" car l'objectif de celle-ci est de faciliter le traitement des friches vacantes et dégradées.

Si le critère de la vacance est respecté, celui de la dégradation ne l'est pas.

Le rez-de-chaussée a déjà été rénové, ce qui sous-entend que le bâtiment a déjà été sécurisé. Le projet porte sur l'étage et les combles. Les combles n'ont jamais été aménagées donc il n'y a pas de renouvellement d'usage comme défini dans la fiche action.

Dans le courrier de l'autorité de gestion du 22/09/25 adressé au porteur, il était demandé des éléments complémentaires concernant la dégradation de la maison, type diagnostic sur l'état initial du bâtiment, détail des travaux prévus

permettant d'attester que des travaux lourds de structure sont nécessaires. Le diagnostic de portance des planchers n'est pas suffisant.

Aucune réponse n'a été apportée.

Sans éléments de lecture complémentaire, il n'est pas avéré que le bâtiment constitue bien une friche au sens dégradé du terme. Les travaux de rénovation envisagés ne sont donc pas éligibles au FEDER.

De plus, la Région BFC ne cofinçant pas le projet, l'avis de la DO Direction Aménagement du Territoire a été sollicité. Celle-ci a rendu un AVIS DEFAVORABLE le 10/04/26 : "Le projet n'est pas éligible à la fiche action car le bâtiment ne correspond pas à la définition d'une friche (pour rappel deux critères cumulatifs : vacance et dégradation du bâtiment).

Si le bâtiment est bien vacant, il ne présente pas de faiblesse structurelle à même de la qualifier de friche (le clos couvert est fonctionnel). Le projet porte sur une rénovation classique de bâtiment, partielle qui plus est car le rez-de-chaussée n'est pas concerné par les travaux (combles et 1er étage uniquement).

2 / Le critère technique suivant d'éligibilité à la fiche action Renouvellement Urbain n'est pas respecté :

Critère 3 : « Les bâtiments [...] rénovés devront répondre à un besoin identifié, caractérisé, et améliorer significativement les services aux habitants et usagers ou en créer de nouveaux ».

Le porteur n'a pas répondu aux questions suivantes :

- Quel est l'usage du lieu réhabilité ?

- S'il s'agit du cabinet d'architecte, peut-il être considéré comme un service aux habitants ?

La notice descriptive du PC de juillet 23 indique que l'objet des travaux est l'aménagement d'un appartement avec cuisine intégrée et salon au R+1, 3 chambres + sdb + WC au R+2.

La notice descriptive APD du DCE indique qu'il y a du carrelage mural dans la douche, la baignoire.

Or la DDS indique que « le 1er étage et les combles seront réaménagés en bureaux permettant l'installation d'une agence d'architecture, déjà présente sur la commune mais à l'étroit dans ses locaux actuels. »

Les plans du DCE ressemblent à des bureaux.

Des articles de presse indiquent que des travaux vont être réalisés pour installer un logement et un cabinet d'architectes.

Le PC déposé en juillet 2023 ne correspond pas à l'objet de la demande de subvention.

De plus, le porteur a contacté le cabinet de la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargée de la Ruralité (décembre 2024-octobre 2025), Mme Françoise GATEL et les échanges indiquent qu'il serait question d'un espace de coworking.

Le porteur n'a pas répondu à la question :

Quelle est la destination des lieux rénovés ? logement ? Cabinet d'architectes ? Espace de coworking ?

3/ Impossibilité de vérifier les règles de passation de la commande publique :

Absence de transmission des pièces permettant de justifier du respect des règles de publicité et mise en concurrence du code de la commande publique. Le montant de dépenses présentées dans votre demande de subvention s'élève en effet à 267 600,00 € HT, au-dessus du seuil de 100 000 € HT.

Absence de transmission des pièces permettant de justifier du respect des règles de passation des marchés publics.

4/ Non respect des critères du régime d'aide SA.111817 Infrastructures locales.

Le projet vise à accueillir un cabinet d'architectes qui travaille sur des projets en France et à l'étranger. Cf site internet du cabinet.

Des précisions sur les modalités par lesquelles le cabinet a été choisi pour occuper le bâtiment et les conditions d'occupation (notamment détermination du montant du loyer) sont nécessaires.

Toutefois, malgré la demande faite le 10 mars 2026, aucune information n'a été fournie par le porteur pour répondre à cette interrogation.

5/ Tous les documents administratifs sont manquants (délibérations d'engagement du maire et du projet, attestations fiscales et sociales, note environnementale peu fournie).

RAPPEL HISTORIQUE échange (unilatéral) :

07 Février 2025

La CUCM nous interroge sur l'éligibilité du projet

21 Février 2025

Réponse apportée à l'OI, avec copie à la DAT

Le projet ne nous semble pas éligible pour les raisons suivantes :

- vacance partielle (nous avons clarifié en interne qu'un étage vacant d'une maison partiellement occupée ne pouvait suffire à être considéré comme une friche éligible.

A l'inverse, la vacance partielle pourrait éventuellement être prise en compte dans certains cas de bâtiments/complexes plus importants (par exemple grand bâtiment avec plusieurs ailes dont certaines sont occupées et d'autres à l'abandon...).

- les éléments transmis ne suffisaient pas à démontrer une dégradation suffisante pour une éligibilité à la fiche renouvellement urbain.

- la fiche prévoit également que « Les bâtiments, les espaces rénovés ou nouvellement construits devront répondre à un besoin identifié, caractérisé, et améliorer significativement les services aux habitants et usagers ou en créer de nouveaux ». Ce n'est pas le cas ici.

31 Mars 2025

Dossier déposé par le porteur sur E-Synergie

01 Avril 2025

Mail d'information au porteur et à la CUCM afin de leur faire part de notre étonnement puisque selon les échanges que nous avons eus avec la CUCM, ce dossier, non éligible, ne devait pas être déposé.

Je leur ai indiqué que le dossier serait rejeté en détaillant les raisons évoquées précédemment dans le respect des procédures FEDER.

09 Juillet 2025

Courrier de la CUCM pour demander un réexamen du dossier.

22 Septembre 2025

Courrier de réponse au porteur (cf PJ). On ne ferme pas la porte, on demande des éléments complémentaires.

(NB : courrier resté sans réponse jusqu'à ce jour)

3 mars 2026

Malgré le silence du porteur, le dossier a été ouvert pour instruction.

10 mars 2026

Demande de compléments

Cette demande est restée sans réponse.

Un mail est parti ce jour informant le porteur du passage de son dossier au prochain CRP pour rejet.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			40,00	119 920,00
ETAT	Intérieur			28,99	86 912,00
Sous-total cofinancier				68,99	206 832,00
Bénéficiaire				31,01	92 968,00
Coût total éligible					299 800,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	299 800,00
Coût total du projet		299 800,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	

Projet	BFC002305 - Rénovation et transition écologique
Porteur de projet	32854340000019 - CHALET DE LA HAUTE JOUX
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	891 179,46 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	39085 - Cerniébaud
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Le projet consiste en la rénovation des chambres du bâtiment principal du village vacances du Chalet de la Haute Joux à Cerniébaud et l'intégration de la rénovation énergétique en isolant le bâtiment et en changeant les menuiseries, fenêtres et portes. Ainsi, ce projet vise la montée en gamme de son offre d'hébergement et l'amélioration de la performance énergétique des locaux

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Au vu de la comptabilité de l'association Chalet de la Haute-Joux, porteur du projet, exercices 2024 et 2025, l'analyse financière de la santé de la structure conclue que celle-ci est en difficulté financière. Par conséquent, la capacité financière du porteur à mener à terme l'opération n'est pas avérée. Le porteur ainsi qualifié d'entreprise en difficulté n'est pas éligible au régime d'aide d'Etat, le RGEC ne s'appliquant pas aux entreprises en difficulté (article 2, paragraphe 18). Une aide du FEDER ne peut donc pas être mobilisée pour ce projet. Un avis défavorable est donc proposé.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			0,00	0,00
AUTRES PUBLICS	ADEME			16,83	150 000,00
PRIVE				5,61	50 000,00
PRIVE				14,94	133 151,00
Sous-total cofinancier				37,38	333 151,00
Bénéficiaire				62,62	558 028,46
Coût total éligible					891 179,46

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	reprise des sols et des plinthes des chambres	14 179,00
140- Dépenses de prestations externes	modèle économique et recherche de financements	19 835,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	rénovation totale des SDB	212 024,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	remplacement des menuiseries	220 840,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	isolation extérieure et bardage	366 000,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	coûts indirects liés au projet	58 301,46
Coût total du projet		891 179,46

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	0.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0.00

Projet	BFC002306 - Création de chalets et de nouveaux services
Porteur de projet	32854340000019 - CHALET DE LA HAUTE JOUX
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RS05.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/11/2023 au 30/06/2025
Coût total éligible	3 714 585,25 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	39085 - Cerniébaud
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité d'hébergement du village vacances pour répondre aux demandes de la clientèle notamment familiale en été et en proposant un habitat modulable et indépendant par le biais de 6 nouveaux loges du Jura (12 appartements) . Ces nouveaux hébergements permettront aussi un meilleur accueil des groupes (plus important en nombre) en ventilant au mieux l'occupation du site . Par ailleurs la salle de restauration sera elle aussi, en adéquation, agrandie pour offrir un nombre de couverts plus conséquents et permettra aussi une ouverture aux convives extérieurs. une nouvelle offre séminaires et évènements sera développée pour répondre aux nombreuses demandes ne trouvant pas de réponse sur le territoire. cette nouvelle offre engendre la création d'une grande salle et le réaménagement du bar.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Au vu de la comptabilité de l'association Chalet de la Haute-Joux, porteur du projet, exercices 2024 et 2025, l'analyse financière de la santé de la structure conclue que celle-ci est en difficulté financière. Par conséquent, la capacité financière du porteur à mener à terme l'opération n'est pas avérée. Le porteur ainsi qualifié d'entreprise en difficulté n'est pas éligible au régime d'aide d'Etat, le RGEC ne s'appliquant pas aux entreprises en difficulté (article 2, paragraphe 18). Une aide du FEDER ne peut donc pas être mobilisée pour ce projet. Un avis défavorable est donc proposé.

PLAN DE FINANCEMENTAvance à verser pour le fonds européen : **NON****Ressources**

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			0,00	0,00
AUTRES PUBLICS	AUTRES PUBLICS			2,69	100 000,00
PRIVE				32,52	1 207 843,00
Sous-total cofinancier				35,21	1 307 843,00
Bénéficiaire				64,79	2 406 742,25
Coût total éligible					3 714 585,25

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Modèle économique et recherche de financements	71 575,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	cout global des nouvelles constructions et extension	3 400 000,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	coûts indirects liés au projet	243 010,25
Coût total du projet		3 714 585,25

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	0.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0.00

Consultation écrite du 22 au 29 mai 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour Avis (modification financière)**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC002767	Acquisition d'équipements industriels permettant la diversification de la production (70- Haute-Saône)	SCIERIE DU TEZIN	914 610,00 €	320 113,50 €	35,00 %	Ajout d'un crédit-bailleur
Nombre de projets présentés :		1			TOTAL	914 610,00 €	320 113,50 €		

Projet	BFC002767 - Acquisition d'équipements industriels permettant la diversification de la production (70- Haute-Saône)
Porteur de projet	35038837700011 - SCIERIE DU TEZIN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 17/07/2023 au 30/11/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 17/07/2023 au 31/07/2025
Coût total éligible	914 610,00 € HT
Montant de l'aide UE	320 113,50 €
Localisation du projet	70242 - Fontenois-la-Ville
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Il s'agit d'investir dans de nouveaux équipements industriels permettant la diversification de la production.

La stratégie poursuivie par la Scierie du Tézin sur les 3 à 5 prochaines années a pour principaux objectifs :

- De diversifier la production de l'entreprise et de réorganiser l'outil de production ;
- De réduire l'empreinte environnementale de l'activité ;
- Et d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : La demande de subvention concernant le projet d'acquisition d'équipements industriels permettant la diversification de la production portée par la Scierie du Tézin fait l'objet d'une ré instruction et d'un avenant à la convention initiale pour modification du plan de financement. En effet, le porteur a omis de déclarer la présence d'un crédit-bailleur au moment de sa demande d'aide initiale.

Toutefois, l'intégralité des dépenses n'est pas supportée par le crédit-bailleur. En effet, une partie des dépenses est supportée par le porteur. Il s'agit de la partie transport et montage de la dépense « convoyeur de sortie » pour un montant de 8 830.00€. Le montant de l'aide FEDER est donc proratisée au prorata des dépenses supportées par le porteur et le Crédit-bailleur.

Pour rappel, la présente opération est encadrée par le Régime d'Aide SA.117857 relatifs aux Aides à Finalités Régionales (AFR) qui fixe (article 6.1.3) l'intensité de l'aide maximum à 35% des coûts admissibles pour les petites entreprises et de 25% pour les moyennes entreprises.

La Scierie Tézin avec :

- un effectif de salarié consolidé de 39

- un Chiffre d'Affaires consolidé de 6 090 629.00€

est une petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne telle que publiée au JO de l'UE (20/05/2003).

Au vu de ces éléments, le taux maximal d'aide publique accordé à la Scierie du Tézin pour ce projet est de 35%.

Dans la mesure où ce dossier ne comporte pas de cofinancement national et que le montant des dépenses retenues au titre du programme est de 914 610,00€.

Le montant de l'aide FEDER accordé est de 320 113,50€

Soit $914\,610,00€ \times 35\% = 320\,113,50€$

Part d'autofinancement: 594 496,50€ soit 65%

Le montant de l'aide FEDER est donc proratisée au prorata des dépenses supportées par le porteur et le Crédit-bailleur de la façon suivante:

- 302 246.00€ sera versé au Crédit-bailleur pour un montant de dépense supporté de 863 560.00€

-17 867.50€ sera versé directement au porteur de projet pour un montant de dépense supporté de 51 050.00€

Le reste des éléments de l'instruction initiale reste inchangé.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	35,00	320 113,50
Sous-total cofinancier				35,00	320 113,50
Bénéficiaire				65,00	594 496,50
Coût total éligible					914 610,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aspiration	42 220,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Convoyeur de sortie	67 980,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Unité complète de sciage	804 410,00
Coût total du projet		914 610,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	2.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	594496.50
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour information**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
3	2.2	1	BFC007165	CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DE CHALEUR	MAIRIE DE VAUVILLERS	520 411,39 €	161 110,04 €	30,96 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses de 3 mois
5	5.1	3	BFC006775	Renaturation de la place Maréchal Leclerc et de la cour de la mairie d'Auxerre	Mairie d'Auxerre	2 122 780,70 €	766 874,59 €	36,13 %	Prolongation de la période de réalisation, d'éligibilité des dépenses et de la date limite de dépôt de demande de solde
6	5.2	1	BFC002548	Amélioration la qualité d'accueil et montée en gamme tout en réduisant notre empreinte écologique	La ferme du bois joli	92 397,00 €	- €	0,00 %	Avis défavorable au comité de sélection de l'AAP du 28/03/2024
Nombre de projets présentés :		3			TOTAL	2 735 589,09 €	927 984,63 €		

Projet	BFC007165 - CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DE CHALEUR
Porteur de projet	21700526300017 - MAIRIE DE VAUVILLERS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 19/07/2024 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/05/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	520 411,39 € HT
Montant de l'aide UE	161 110,04 €
Localisation du projet	70526 - Vauvillers
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Le projet consiste en la création d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur sur la commune de Vauvillers, qui desservira 8 bâtiments publics : La mairie, la bibliothèque (commune), des locaux associatifs, l'ancienne poste, l'école maternelle, le groupe scolaire, (relevant de la compétence du syndicat intercommunal des écoles du château) le périscolaire et la crèche (appartenant à la communauté de communes de la Haute Comté).

Ces bâtiments sont chauffés pour une partie par des chaudières fioul (mairie et poste), une autre au gaz naturel (tous les bâtiments scolaires et crèche) et la bibliothèque et les locaux associatifs par des chauffages électriques.

Pour des raisons d'économie d'énergie, notamment par l'utilisation principale d'une énergie verte (plaquettes forestières), ces bâtiments seraient raccordés à la chaufferie bois de puissance 100 KW et réseau de chaleur avec une chaudière gaz de 140 kW pour activité secondaire en cas de besoin.

Eligibilité temporelle modifiée par voie d'avenant, inférieure à 6 mois :

AVANT AVENANT : du 19/07/2024 au 31/12/2026

APRES AVENANT : du 19/07/2024 au 31/03/2027

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Avenant n°1 à la convention FEDER pour prolongation de la période d'éligibilité des dépenses, suite à la demande du porteur.

Fin des travaux le 10/02/2026 et acquittement des retenues de garantie le 10/02/2027, la date de fin d'éligibilité des dépenses est établie de manière sécuritaire au 31/03/2027.
Avance à verser pour le fonds européen : NON

PLAN DE FINANCEMENT

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	30,96	161 110,04
ETAT	Décentralisation et fonction publique			29,04	151 136,79
Sous-total cofinancier				60,00	312 246,83
Bénéficiaire				40,00	208 164,56
Coût total éligible					520 411,39

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	33 626,44
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux liés à la construction de la chaufferie-bois et de ses réseaux	486 784,95
Coût total du projet		520 411,39

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.10
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.08

Projet	BFC006775 - Renaturation de la place Maréchal Leclerc et de la cour de la mairie d'Auxerre
Porteur de projet	21890024900010 - Mairie d'Auxerre
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 26/10/2023 au 31/05/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 26/10/2023 au 31/05/2027
Coût total éligible	2 122 780,70 € HT
Montant de l'aide UE	766 874,59 €
Localisation du projet	89024 - Auxerre
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Le projet d'aménagement de la Place Maréchal Leclerc et de la cour de la mairie s'inscrit dans le plan de mandat 2021-2031, visant à végétaliser les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le confort thermique. Actuellement utilisée principalement comme parking, la place sera réaménagée pour prioriser les piétons, les circulations douces, et les activités commerciales, tout en réduisant l'usage de la voiture.

Par ailleurs, des études archéologiques ont révélé la présence de vestiges historiques bien conservés, nécessitant leur préservation et mise en valeur dans le cadre du projet.

L'aménagement comprendra quatre zones distinctes : une cour végétalisée de l'hôtel de ville, un espace piétonnier pour la détente et la restauration, un parc central, et une zone commerciale. Une fontaine centrale sera installée pour apporter fraîcheur et convivialité. Les travaux débuteront en juin 2024 et se termineront début 2025, après des fouilles archéologiques et des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le porteur a demandé, dans un e-mail envoyé au service FEDER, reçu le 11/05/2026, de prolonger les dates de réalisation, d'éligibilité des dépenses et la date limite de dépôt de la demande de la convention en cours pour cause de retard dans le paiement des fouilles réalisées par l'INRAP. Ces modifications n'ont pas d'impact sur la nature de l'opération ni sur le montant FEDER attribué : pour ces raisons, il est proposé d'accepter cette demande.

Dates avant modification :

Période de réalisation de l'opération : du 26/10/2023 au 31 mai 2025

Période d'éligibilité des dépenses : 31 mai 2026,

Date limite de dépôt de la demande de solde : 31 mai 2026,

Nouvelles dates :

Période de réalisation de l'opération : du 26/10/2023 au 31 mai 2027

Période d'éligibilité des dépenses : 31 mai 2027,

Date limite de dépôt de la demande de solde : 31 mai 2027

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	36,13	766 874,59
ETAT	Culture et communication		Auc - Aucun régime d'aide	8,05	170 824,00
ETAT	Culture et communication	Patrimoines	Auc - Aucun régime d'aide	1,71	36 387,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	22,18	470 798,00
AUTRES PUBLICS	Agence de L'Eau		Auc - Aucun régime d'aide	5,15	109 296,00
Autre partenaire récurrent	Etat - Fonds vert		Auc - Aucun régime d'aide	7,20	152 877,00
Sous-total cofinancier				80,42	1 707 056,59
Bénéficiaire				19,58	415 724,11
Coût total éligible					2 122 780,70

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	23VA11 FONTAINE	335 015,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	23VA19 Fouilles archéologiques	494 090,90
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	24VA04 marchés travaux	1 293 674,80
Coût total du projet		2 122 780,70

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	0.30
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00

FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	0.00

Projet	BFC002548 - Amélioration la qualité d'accueil et montée en gamme tout en réduisant notre empreinte écologique
Porteur de projet	81234251700016 - la ferme du bois joli
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 01/06/2024
Coût total éligible	92 397,00 € HT
Montant de l'aide UE	0,00 €
Localisation du projet	39313 - Marigny
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Le projet a pour objectif la montée en gamme d'une maison d'hôte située à Marigny, proche du lac de Chalain (pose de panneaux photovoltaïque, borne de recharge électrique, construction d'une piscine).

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Décision défavorable du comité de sélection de l'AAP du 28/03/2024 : projet inéligible car, selon l'article 73.2 du règlement (UE) n°2021/1060, la capacité financière du porteur et de la viabilité financière de l'opération doivent être vérifiées dans le cadre de la sélection des opérations. Cette vérification s'effectue sur la base des bilans et comptes de résultats de l'entreprise, soient les liasses fiscales. En l'absence de ces pièces, le projet ne peut bénéficier d'une aide européenne.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			0,00	0,00
Sous-total cofinancier				0,00	0,00
Bénéficiaire				100,00	92 397,00
Coût total éligible					92 397,00

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	Fourniture et pose d'une borne de recharge	1 510,00
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	Fourniture et pose d'un auvent bois pour panneaux photo voltaïques	8 711,00
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	maçonnerie pour fondation auvent et clôture	12 060,00
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques	25 997,00
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	Fourniture et pose d'une piscine 4X8 Fourniture et pose d'un abri	44 119,00
Coût total du projet		92 397,00

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	0.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	40000.00

Consultation écrite du 22 au 29 mai 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Déprogrammation**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC002592	BOUQUEROD INDUSTRIE DECARBONATION 2023	BOUQUEROD INDUSTRIE	345 000,00 €	120 750,00 €	35,00 %	Rupture de l'incitativité
Nombre de projets présentés :			1		TOTAL	345 000,00 €	120 750,00 €		

Projet	BOUQUEROD INDUSTRIE DECARBONATION 2023 - BOUQUEROD INDUSTRIE DECARBONATION 2023
Porteur de projet	BOUQUEROD INDUSTRIE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 10/07/2023 au 30/06/2024
Coût total éligible	345 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	120 750,00 €
Taux d'intervention UE	35,00%
Date de présentation en CRP pour déprogrammation	11/03/2025

Résumé du projet

La société BOUQUEROD INDUSTRIE est une PME installée à Gigny dans le Jura et spécialisée dans la fabrication d'ensembles mécano-soudés et d'assemblages métalliques en acier et en inox.

Elle souhaite investir dans une poinçonneuse dernière génération aux capacités technologiques nouvelles permettant de réaliser des opérations de formage (déformation voire découpe de tôles sans enlèvement de matière) jusque-là non possédées en interne, en plus des opérations classiques de perçage. Cet investissement permettra à l'entreprise de réaliser des pièces plus complexes et d'un niveau de qualité supérieur notamment des pièces dites d'habillage et de finition et non plus seulement des pièces de structure bâtiment. Ces pièces répondront également à la norme de construction NF EN 1090-2.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'OS1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 120 750,00 €, représentant un taux de 35% d'une assiette de 345 000,00 € HT.

Motif de la déprogrammation

Motif : Rupture de l'effet incitatif

Commentaire : Lors des vérifications effectuées lors du contrôle de service fait de solde, une rupture d'incitativité a été relevée par l'Autorité de gestion.

En effet, le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 07/07/2023 via le portail E-Synergie et un acompte a été versé le 06/07/2023. Sur la facture de solde de l'équipement, il est indiqué qu'un acompte de 20% TTC à la commande de 82 000€ a été facturé à BOUQUEROD INDUSTRIE et payé par virement bancaire reçu le 07/07/2023. Un extrait du Grand Livre comptable de l'entreprise a également été transmis et fait apparaître le mouvement suivant : virement d'acompte à PRIMA POWER de 82 000€ en date du 06/07/2023.

Ces éléments indiquent que des dépenses ont été engagées avant le dépôt de la demande de subvention. Au regard de la réglementation des aides d'Etat (régime n° SA.117857 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, point 4), cela constitue une rupture de l'effet incitatif.

FSE +

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p91
 - ARIQ BTP BFC p93
 - FEMMES EGALITE TRAVAIL p97
 - CMAR BFC p101

Pour Information :

- Priorité 4 : synthèse p105
 - E2C21 p107

Consultation écrite du 22 au 29 mai 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"

Programmation initiale

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.5	2	BFC012620	INFORMATION et AIDE A L'ORIENTATION BTP 2025	ARIQ BTP BFC	244 432,41 €	109 994,59 €	45,00 %	- €	56 962,00 €			77 475,82 €	Auc - Aucun régime d'aide
4	4.5	2	BFC012967	Carrefour des Carrières au Féminin et Plan Egalité Lycée	FEMMES EGALITE EMPLOI	68 391,36 €	30 776,11 €	45,00 %	10 000,00 €	12 000,00 €	15 000,00 €		615,25 €	Auc - Aucun régime d'aide
4	4.5	2	BFC012045	ORIENTATION 2025	CMAR BFC	491 521,24 €	221 184,56 €	45,00 %		33 333,33 €			237 003,35 €	Auc - Aucun régime d'aide
			Sous-total			804 345,01	361 955,26		10 000,00	102 295,33	15 000,00	-	315 094,42	
Nombre de projets présentés :			3		TOTAL	804 345,01	361 955,26		10 000,00	102 295,33	15 000,00	-	315 094,42	

Projet	BFC012620 - INFORMATION et AIDE A L'ORIENTATION BTP 2025
Porteur de projet	35136357700062 - ASSOCIATION REGIONALE POUR L INSERTION ET LA QUALIFICATION DANS LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS EN BFC
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	244 432,41 € HT
Montant de l'aide UE	109 994,59 €
Localisation du projet	43 - Franche-Comté
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Le secteur du BTP continue de rencontrer de nombreuses difficultés dans le recrutement de nouveaux salariés. Les entreprises, notamment dans le secteur rural, peinent à communiquer leurs besoins et le salarié qualifié attendu n'existe pas sur le marché du travail.

D'autant plus que l'évolution des métiers, des technologies, du matériel et des contraintes liées au développement durable nécessitent du personnel toujours plus qualifié.

Il est donc nécessaire d'informer et d'orienter un maximum de demandeurs d'emploi qui seraient intéressés par le secteur du BTP.

C'est donc l'objet du projet porté par l'ARIQ BTP en BFC, qui consiste à apporter des solutions personnalisées en termes d'information, d'orientation et de validation d'un projet professionnel pour permettre une insertion durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce dispositif s'articule autour de deux actions chronologiques et complémentaires :

- Information sur le secteur du BTP (informations individuelles ou collectives)
- Aide à l'orientation du BTP des publics intéressés par le BTP (pré-orientation, évaluation des connaissances, orientation BTP)

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

L'opération « information et aide à l'orientation BTP 2025 » correspond pleinement aux objectifs du programme 21/27 et à sa priorité 4 "développer l'orientation et l'offre de formation régionale" car elle contribue à l'accroissement de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et d'information des métiers en améliorant l'accès à la formation et à terme à l'emploi qui sont visés à travers l'objectif spécifique 4.5 du programme.

En effet, cette opération consiste à informer les demandeurs d'emploi sur les métiers du BTP, à travailler avec eux leurs orientations, valider ces orientations et définir des plans d'actions pour réduire les écarts entre les compétences détenues et celles attendues par les entreprises du BTP qui recrutent.

Ainsi, cette opération a pour but de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération du secteur du BTP.

Elle vise également à garantir à toute personne l'accès à un accompagnement de qualité en préorientant le demandeur d'emploi, en évaluant ses connaissances et en permettant à un large public une orientation professionnelle vers les métiers du BTP.

Toutes ces actions spécifiques qui permettent d'explorer davantage les métiers du BTP conduisent à favoriser l'attractivité dans le secteur du BTP pour répondre aux besoins de la profession du BTP en termes de recrutement de nouveaux salariés et à insérer durablement des demandeurs d'emploi sur le marché du travail en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette opération est plus que nécessaire dans le secteur du BTP qui continue de rencontrer de nombreuses difficultés dans le recrutement de nouveaux salariés d'autant plus que l'évolution des métiers, des technologies, du matériel et des contraintes liées au développement durable nécessitent du personnel toujours plus qualifié.

L'éligibilité temporelle est bien respectée car le dossier a été déposé en date du 16/09/2025 et l'opération se termine le 31/12/2025.

L'éligibilité géographique est également bien respectée car l'opération est bien située dans la zone couverte par le programme à savoir dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Éléments financiers :

- assiette FSE+ : 244 432,41 €
- taux d'intervention : 45,00 %
- FSE+ : 109 994,59 €
- cofinanceur (Région BFC) : 56 962,00 €
- total aides publiques : 166 956 ,59 €
- autofinancement : 77 475,82 €
- Total éligible au FSE+ : 244 432,41 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 109 994,59 €, représentant un taux de 45,00 % d'une assiette éligible s'élevant à 244 432,41 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	109 994,59
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			11,41	27 900,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			11,89	29 062,00
Sous-total cofinancier				68,30	166 956,59
Bénéficiaire				31,70	77 475,82
Coût total éligible					244 432,41

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	Dépenses directes de personnel	174 594,58
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	forfait de 40% sur dépenses directes de personnel	69 837,83
Coût total du projet		244 432,41

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	1960.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	18.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	2400.00

Projet	BFC012967 - Carrefour des Carrières au Féminin et Plan Egalité Lycée 2025
Porteur de projet	81237066600016 - FEMMES EGALITE EMPLOI
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	68 391,36 € TTC
Montant de l'aide UE	30 776,11 €
Localisation du projet	43 - Franche-Comté
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

L'association Femmes Egalité Emploi (FETE) propose une démarche globale pour faire avancer l'égalité professionnelle en Bourgogne- Franche-Comté et en particulier des actions en direction d'un public jeune en cours d'orientation professionnelle.

Pour cela, FETE organise des événements intitulés les Carrefours des Carrières au Féminin qui ont comme objectif de faire découvrir des métiers techniques, scientifiques, d'ingénierie, encore peu féminisés, à de jeunes filles en cours d'orientation et à des femmes en reconversion professionnelle. Ce sont des femmes qui exercent ces métiers "traditionnellement masculins" qui viennent présenter leur parcours aux visiteuses lors d'un échange informel.

FETE travaille également avec les lycées de la région Bourgogne-Franche-Comté pour construire des projets autour de l'égalité et la mixité professionnelles (ce qui correspond au plan égalité lycée). Il s'agit plus particulièrement des actions qui participent à l'élargissement des choix professionnels des filles, notamment dans les filières scientifiques, technologiques, numériques, etc. En collaboration avec les équipes pédagogiques des établissements,

FETE interviendra auprès des élèves sur des thématiques telles que la diversification des métiers, les stéréotypes de genre, la lutte contre les discriminations liées au sexe, etc.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027.

L'opération Carrefour des Carrières au féminin et Plan Egalité Lycées 2025 du porteur FETE (Femmes Egalité Emploi) correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v2 du 10/07/2025 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté.

Cette opération vise à améliorer la qualité de l'orientation professionnelle pour les jeunes et en particulier les jeunes femmes pour faire en sorte que l'orientation soit un véritable choix et non une affectation par défaut. Ainsi, l'association met en avant les métiers dits principalement masculins et déconstruit les stéréotypes autour de ces métiers. L'opération rassemble deux actions : le carrefour des carrières au féminin et le plan égalité lycées.

Aux Carrefours des carrières au féminin, l'association fait intervenir des femmes professionnelles pour qu'elles informent de leur parcours et de leur quotidien dans un métier vu comme principalement masculin. Ces événements d'adressent prioritairement aux jeunes collégiennes, lycéennes, étudiantes ou aux femmes en voie d'orientation. L'association vise également à promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle dans les lycées (plan égalité lycée) en élargissant les choix professionnels des filles dans des filières techniques, scientifiques, numériques où la proportion de filles reste encore minoritaire. Le public cible correspond donc à celui attendu (collégiennes, lycéennes, étudiantes, demandeurs d'emplois, etc), c'est-à-dire les jeunes femmes de moins de 30 ans majoritairement même si ces actions s'adressent également aux jeunes de manière globale, les ateliers dans les lycées sont également destinés aux jeunes hommes.

FETE a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'une association. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne + forfait %). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique. Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER FSE+ 21-27.

Il s'agit de la seconde demande de FSE du porteur au niveau régional mais il bénéficie déjà du FSE au programme national. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu dans tous les départements se situant en région Bourgogne Franche Comté. Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'association est bien soumis aux obligations de la commande publique mais l'opération ne comprend pas de dépenses liées à la commande publique.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- o montant FSE+ : 30 776,11 € soit un taux de 45 %
- o montant cofinancement : 37 000 € soit un taux de 54,10 %
- o montant total aide publique : 67 776,11 € soit un taux de 99,10 %
- o montant autofinancement : 615,25 € soit 0,90 %
- o Total éligible au FSE : 68 391,36 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 30 776,11 €, représentant un taux de 45 % d'une assiette éligible s'élevant à 68 391,36 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	30 776,11
ETAT	Affaires sociales, santé et droits des femmes			14,62	10 000,00
DEPARTEMENT	Côte-d'Or			21,93	15 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			17,55	12 000,00
Sous-total cofinancier				99,10	67 776,11
Bénéficiaire				0,90	615,25
Coût total éligible					68 391,36

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Dépenses de personnel interne	48 850,97
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait 40%	19 540,39
Coût total du projet		68 391,36

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	50.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	150.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	2332.00

Projet	BFC012045 - ORIENTATION 2025
Porteur de projet	13002607300028 - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	491 521,24 € TTC
Montant de l'aide UE	221 184,56 €
Localisation du projet	43 - Franche-Comté
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

Information et sensibilisation des jeunes (Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, grand public) sur les métiers de l'Artisanat et les voies de formation.

L'objectif principal est de préparer à des choix d'orientation éclairés, en informant, outillant et facilitant la rencontre avec le monde de l'entreprise.

Les actions déployées sont :

- Information collectives sur les métiers de l'artisanat
- Ateliers pratiques « s'outiller pour s'orienter »
- Actions spécifiques : stages en entreprise, appui possible individuel à la concrétisation du projet de formation professionnelle, et parcours de suivi de classes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027 L'opération Orientation 2025 du porteur CMAR correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v1 du 03/10/2022 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté. En effet, cette

opération vise à mieux faire connaître les métiers artisanaux en particulier à un public jeune (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi etc.) et ainsi faciliter l'orientation de ce public.

La Chambre des Métiers de l'Artisanat Régionale a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'un organisme consulaire.

Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel + forfait 40%).

Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique.

Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER-FSE+ 21-27.

Le porteur a bénéficié du FSE lors des précédents programmes et lors du programme 21-27 et a démontré une bonne gestion administrative et financière lors des contrôles de service faits.

Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu dans les départements de Bourgogne Franche Comté.

Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci.

Le porteur en tant qu'établissement public est bien soumis aux obligations de la commande publique mais l'opération ne comprend pas de dépenses concernées par ce point.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

-Montant FSE+ : 221 184,56 € soit un taux de 45%

-Montant cofinancement : 33 333,33 € soit un taux de 6,95%

-Montant total aide publique : 254 517,89 euros soit un taux de 53,03%

-Montant autofinancement : 237 003,35 euros soit un taux de 48,22%

-Total éligible au FSE : 491 521,24 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 221 184,56 €, représentant un taux de 45 % d'une assiette éligible s'élevant à 491 521,24 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	221 184,56
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			6,78	33 333,33
Sous-total cofinancier				51,78	254 517,89
Bénéficiaire				48,22	237 003,35
Coût total éligible					491 521,24

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Dépenses de personnel interne	351 086,60
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	TAUX forfaitaire 40 %	140 434,64
Coût total du projet		491 521,24

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	320.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	40.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	3200.00

Consultation écrite du 22 au 29 mai 2026

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour information**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.7	2	BFC012271	Ecole de la 2e Chance de Côte d'Or 2025	ligue de l'enseignement Côte d'Or	692 088,19 €	257 727,39 €	37,24 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses
Nombre de projets présentés :			1		TOTAL	692 088,19 €	257 727,39 €		

Projet	BFC012271 - Ecole de la 2e Chance de Côte d'Or 2025
Porteur de projet	77821415500062 - ligue de l'enseignement Côte d'Or
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA2 - Actions de formations en amont de la qualification
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	692 088,19 € HT
Montant de l'aide UE	257 727,39 €
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Date comité de programmation	29/05/2026
Date décision Président	29/05/2026

Résumé du projet

L'école de la 2ème chance de Côte d'Or est une formation d'orientation sociale citoyenne à vocation d'insertion professionnelle à destination prioritairement de publics éloignés de l'emploi et de la qualification entre 16 et 30 ans. Portée par la ligue de l'enseignement de Côte d'Or, elle est membre du réseau national des écoles de la deuxième chance. L'École de la 2e Chance 21 accueille des jeunes prioritairement sans diplômes et demandeurs d'emploi. Elle permet de faciliter l'insertion de ces jeunes tant au niveau citoyen qu'aux niveaux professionnel et personnel.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Modification de la date de fin de la période d'éligibilité des dépenses

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financier	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	37,24	257 727,39
ETAT	Services du Premier ministre			2,29	15 875,70
ETAT	Travail, emploi et dialogue social			28,07	194 256,29
DEPARTEMENT	Côte-d'Or			3,53	24 460,33
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			22,00	152 258,99
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			0,34	2 351,96
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			0,20	1 411,17
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			0,27	1 881,56
AUTRES PUBLICS	AUTRES PUBLICS			0,34	2 351,96
AUTRES PUBLICS	Métropole			5,44	37 631,28
Sous-total cofinancier				100,00	692 088,19
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					692 088,19

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
050- Frais de personnel directs	PERSONNEL EXTERNE DE LA STRUCTURE	15 725,95
050- Frais de personnel directs	personnel interne	478 622,76
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	ASSIETTE ELIGIBLE	197 739,48
Coût total du projet		692 088,19

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	145.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	36.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	109.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	110.00

